

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 juillet (11/07/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juillet, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame BAULU est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13 – 11 juillet 2019

13. Stade Carabignac - éclairage sportif - demande de subventions

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Considérant le contrat de ville 2015/2022 de Moissac signé le 10 juillet 2015,

Considérant le protocole de renouvellement urbain Moissac signé le 11 juillet 2016,

Considérant le plan opérationnel Quartiers politique de la ville du Tarn et Garonne, volet économie et emploi deuxième tranche Contrat de Ville du 14 septembre 2018,

Considérant la volonté de la commune d'installer l'éclairage sur le terrain B du stade Carabignac permettant ainsi d'augmenter l'amplitude d'utilisation du stade jouxtant un des quartiers prioritaires de la ville,

Considérant que la commune ne possède qu'un seul stade éclairé à saturation d'occupation en raison du nombre important de licenciés,

Considérant l'étude réalisée par la Société TASSERA,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES

	HT	TTC
TRAVAUX	105 000,00 €	126 000,00 €
ETUDES	4 400,00 €	5 280,00 €
Total	109 400,00 €	131 280,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Fédération de Football	14%	15 000,00 €
Etat	51%	56 110,00 €
Conseil Départemental	15%	16 410,00 €
Commune	20%	21 880,00 €
TOTAL	100%	109 400,00 €

VU le projet et du plan de financement,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Fédération de Football et du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme
Moissac le 12 juillet 2019
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,

Colette ROLLET

